

16



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le jeudi 16 décembre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 16 décembre 2010

13 h

Prière.

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que la Chambre a dépassé les 10 minutes prévues pour les félicitations et hommages. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

12, *Loi supplémentaire de 2009-2010 (2) portant affectation de crédits;*

13, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (1) portant affectation de crédits.*

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que les projets de loi 12 et 13 soient lus une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

12, *Loi supplémentaire de 2009-2010 (2) portant affectation de crédits;*

13, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (1) portant affectation de crédits.*

Sont lus une troisième fois et adoptés les projets de loi suivants :

12, *Loi supplémentaire de 2009-2010 (2) portant affectation de crédits;*

13, *Loi supplémentaire de 2010-2011 (1) portant affectation de crédits.*

M. Collins donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 23 décembre 2010, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que, selon la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, les frais de scolarité des étudiants inscrits à un programme de premier cycle en arts au Nouveau-Brunswick, qui se chiffrent en moyenne à 5 423 \$, ont été gelés au cours des quatre dernières années universitaires, soit 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ;

attendu que des frais de scolarité abordables sont très importants pour permettre aux étudiants l'accès à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une population active instruite est essentielle pour l'avenir du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que les études aux universités publiques du Nouveau-Brunswick continuent d'être abordables et accessibles.

M. Collins donne avis de motion 22 portant que, le jeudi 23 décembre 2010, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que l'éducation postsecondaire est cruciale pour la prospérité future du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement libéral précédent a fait des investissements records dans nos universités et nos collèges communautaires, y compris du financement tant pour l'infrastructure que pour les programmes ;

attendu que le gouvernement libéral précédent a présenté un des programmes les plus complets du pays en vue de s'attaquer aux questions de l'accès à l'éducation postsecondaire et de l'endettement étudiant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer de montrer son engagement à l'égard de l'éducation postsecondaire pour que l'accès continu à l'éducation postsecondaire demeure une priorité.

Conformément à l'avis de motion 15, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le pont-jetée de la rivière Petitcodiac était un des pires désastres écologiques de l'histoire du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement précédent a fait les premiers pas afin de réparer un tel tort en amorçant un projet de restauration et que les vannes du pont-jetée ont été ouvertes plus tôt cette année ;

attendu que l'ouverture des vannes du pont-jetée a reçu un accueil élogieux d'écologistes de partout dans le monde, y compris David Suzuki ;

attendu que certains membres du caucus du gouvernement ont exprimé leur désir de voir l'arrêt du projet de restauration ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à exprimer son appui à l'égard du projet de restauration et à continuer de faire des pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide financière afin de poursuivre le projet de restauration.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 15 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « le pont-jetée de la rivière Petitcodiac », de « a été construit par le gouvernement libéral à la fin des années 1960 ; » ;

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « attendu que », de « les vannes du pont-jetée ont été ouvertes en avril de cette année ; » ;

par l'insertion, après le deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le projet de restauration vise principalement à rétablir le passage du poisson ; » ;

par la suppression des troisième et quatrième paragraphes du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « à exprimer son appui à l'égard », de « de la surveillance continue du projet et à continuer de chercher à obtenir du gouvernement fédéral un financement pour contribuer aux frais liés au projet. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 15 soit amendé comme suit :

dans le troisième paragraphe du préambule, par l'insertion, après les mots « passage du poisson », de ce qui suit :

« et à remettre la rivière dans son état naturel » ;

dans le paragraphe de la résolution, par l'insertion, après les mots « liés au projet », de ce qui suit :

« , le but ultime étant la restauration intégrale de la rivière Petitcodiac ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 11

M. S. Graham	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Arseneault	M. Kenny	M. Melanson
M. Boudreau	M. Collins	M. D. Landry
M. Fraser	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 36

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. B. Macdonald
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Tait
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Dubé	M. K. MacDonald	M. Savoie
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Shephard	M. Bonenfant

l'hon. M ^{me} Blaney	M ^{me} Wilson	M. Stewart
M. Steeves	M. Wetmore	M. Betts
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Blais	M. Killen	M. Urquhart
l'hon. M. Leonard	M. Soucy	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. Lifford	M. Davis

L'amendement de la motion 15, mis aux voix, est adopté.

Le président de la Chambre met en discussion la motion 15 amendée, dont le texte suit :

attendu que le pont-jetée de la rivière Petitcodiac a été construit par le gouvernement libéral à la fin des années 1960 ;

attendu que les vannes du pont-jetée ont été ouvertes en avril de cette année ;

attendu que le projet de restauration vise principalement à rétablir le passage du poisson ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à exprimer son appui à l'égard de la surveillance continue du projet et à continuer de chercher à obtenir du gouvernement fédéral un financement pour contribuer aux frais liés au projet.

La motion 15 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 16, M. Albert, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu qu'un système d'éducation solide est essentiel pour l'avenir du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministre de l'Éducation a exigé que les districts scolaires de la province réduisent leur budget de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années ;

attendu que les économistes et les experts au Sommet L'Avenir du N.-B. ont convenu qu'il faudrait maintenir les dépenses en éducation et les exempter des réductions budgétaires générales ;

attendu que le gouvernement croit fermement qu'il faut consulter les gens du Nouveau-Brunswick avant de prendre des décisions qui les touchent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à revenir sur sa décision de réduire

les budgets des districts scolaires de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du commissaire aux
conflits d'intérêts pour 2009

(16 décembre 2010).